



Longuesse

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Du Conseil Municipal du 09 avril 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
 - a) Généralités
 - b) Principales dépenses et recettes
 - c) Fiscalité
 - d) Dotations de l'Etat
- III. La section d'investissement.
 - a) Généralités
 - b) Vue d'ensemble
 - c) Principaux projets 2021
 - d) Subventions prévues
 - e) Etat de la dette

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 09 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 689 219.38 €uros.

. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 19.96% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 466 114.00 €uros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Montants DGF des 3 dernières années : 2021 : 24 819€ / 2020 : 25 770€ / 2019 : 27 329€

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant pour 2020 : 232 013.00 € et prévision 2021 : 184 263.00 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (montants perçus en 2020 : 19 557.53 € / 2019 : 31 267.85 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| | | FONCTIONNEMENT | | | |
|----------|---|---------------------|-----|--------------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | |
| O11 | Charges à caractère général | 137 600.00 € | 70 | Produits de services | 20 750.00 € |
| O12 | Charges de Personnel | 184 900.00 € | 73 | Impôts et Taxes | 230 100.00 € |
| 65 | Autres charges gestion courante | 46 617.00 € | 74 | Dotations et Participations | 68 347.00 € |
| 66 | Charges financières | 4 627.00 € | 75 | Autres produits gestion courante | 30 100.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 600.00 € | 77 | Produits exceptionnels | 1 000.00 € |
| 68 | Dotations aux amortissement et Provision | 34 179.00 € | | Total | 350 297.00 € |
| 73 | Impôts et Taxes | 42 591.00 € | | | |
| | Total | 451 114.00 € | | | |
| O22 | Dépenses imprévues | 15 000.00 € | OO2 | Excédent antérieur de fonctionnement | 338 922.38 € |
| O23 | Virement à la section d'investissement (équilibre) au 021 | 223 105.38 € | | clôture année 2020 | |
| | TOTAL | 689 219.38 € | | TOTAL | 689 219.38 € |

- Dépenses :

- . Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services.
- . Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65), comprennent les contributions aux organismes de regroupement (PNR, SIERC, SICCMV...) et les subventions allouées aux Associations (Coopérative scolaire, Assomivel, Azimut Art, Anes en Vexin ...).
- . Le chapitre 66 : remboursement des intérêts des emprunts financiers.
- . La dotation aux amortissements (Chapitre 68) concerne l'amortissement sur 2 ans des travaux d'enfouissement de réseaux.
- . Les impôts et taxes du chapitre 73 concernent le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) qui reste stable avec 33 591 € et le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) avec 7 902 € en 2020 et une prévision de 9 000 € en 2021, en augmentation (4 897 € en 2015).

- Recettes :

- . Les produits de services (Chapitre 70) : sont les prestations fournies à la population ainsi que les acquisitions de concessions de cimetière.

Dont les recettes encaissées au titre des services périscolaires en baisse liée à la crise sanitaire et fermeture de l'école dû au confinement.

| | 2019 | 2020 | 2021 (prévisionnel) |
|------------------------|-------------|-------------|---------------------|
| Services périscolaires | 31 267.85 € | 19 577.53 € | 19 000 € |

- . le chapitre 73, impôts et taxes regroupent les impôts locaux et des reversements de taxes comme les pylônes électriques et un tronçon Paris-Caen.
- . les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) comprennent les redevances et loyers divers perçus par la Commune.
- . Le chapitre 77 est constitué principalement de recettes exceptionnelles lors de fêtes communales. Baisse significative due à la crise sanitaire.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 223 105.38 € au profit de la section d'investissement

c) [La fiscalité](#)

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 184 263 €.

| | Année 2021 | Année 2020 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Taxe d'habitation | - | 15.63 % |
| Foncier bâti | 29.63 %* | 12.45 % |
| Foncier non bâti | 41.47 % | 41.47 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | - | - |

*(part communale 12.45 % + part départementale pour compensation de la suppression de la taxe d'habitation 17.18 %)

d) [Les dotations de l'Etat](#)

Les dotations et participations attendues de l'Etat s'élèveront à 68 347 €. Chiffre en baisse dû à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Evolution de la DGF



III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| DÉPENSES | | INVESTISSEMENT | | RECETTES | |
|----------|----------------------------------|---------------------|------|---|---------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 234 009.00 € | OO1 | Excédent d'investissement reporté | 371 664.59 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 25 000.00 € | O21 | Virement de la section de fonctionnement du 023 | 223 105.38 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 472 000.00 € | | | |
| 2188 | Autres | 1 219.97 € | 10 | Dotations | 750.00 € |
| | | | 13 | Subventions | 42 500.00 € |
| | | | 16 | Emprunts | 1 390.00 € |
| | | | | Amortissements | 34 179.00 € |
| | <i>Total dépenses</i> | <i>732 228.97 €</i> | | | |
| 1068 | Affectation en réserve | | | | |
| OO1 | Déficit d'investissement reporté | | | Total | 673 588.97 € |
| O20 | Dépenses imprévues | 20 000.00 € | 1068 | Affectation en réserve (équilibre) | |
| | Restes à réaliser 2020 sur 2021 | 19 960.00 € | | Excédent de fonctionnement capitalisés | |
| | | | | Restes à réaliser 2020 sur 2021 | 98 600.00 € |
| | TOTAL | 772 188.97 € | | TOTAL | 772 188.97 € |

Dépenses :

. Le chapitre 16 correspond principalement au remboursement du prêt relais contracté pour la construction des 2 logements impasse de l'Abbaye ainsi que le remboursement des échéances des autres prêts.

. Les immobilisations incorporelles comprennent des frais d'études pour de futurs projets.

. les restes à réaliser sont les travaux entrepris en 2020 et terminés en 2021, notamment pour une partie de l'aménagement du terrain de sport et du tableau numérique pour l'école primaire à renouveler.

Recettes :

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), le produit des cessions, la taxe d'aménagement, le FCTVA, les subventions.

Les restes à réaliser en recettes sont des subventions qui étaient attendues en 2020 et perçus en début 2021 en raison de la crise sanitaire.

c) Les principaux projets de l'année 2021

C'est le chapitre 21 qui est consacré aux projets de cette année comme :

- . l'acquisition d'une parcelle de terrain le long du chemin des Marais,
- . l'acquisition du parking du restaurant,
- . la plantation d'arbres : 2 pommiers au Clos du Moulin sur l'aire de jeu et une haie située sur le haut du chemin des Marais. Également des plantations dans le cadre du projet « Je jardine mon Village ».
- . l'agencement du terrain de sport rue de la Couture,
- . des équipements au Cimetière,
- . la réfection du mur et de la toiture de la salle communale de sculpture située Grande Rue,
- . une extension de réseau rue de la Fontenelle,
- . la réfection de la rue du Président Wilson,
- . l'acquisition d'une balayeuse pour le nettoyage de la voirie,
- . l'achat d'un barnum pour les fêtes du Village

d) Les subventions d'investissements prévues :

- . Du Département : subvention pour la Bibliothèque de 500€
 - . Autres : Subvention de 25 000€ pour la restauration du mur de la salle de sculpture et des plantations pour le projet « Je jardine mon Village ».
- Une participation est attendue à hauteur de 17 000€ environ pour l'extension des réseaux rue de la Fontenelle.

e) Etat de la dette

La Commune de Longuesse a 5 emprunts en cours :

- Pour la construction des 3 logements PLAI situés Grande Rue

| | Dates | Durées | Montants | Taux | Capital Au 1 ^{er} janvier |
|-------------|----------|--------|--------------|--------|---------------------------------------|
| Prêt 1 | Mai 2016 | 40 ans | 322 504.59 € | 0.55 % | 300 697.02 € |
| Prêt 2 | Mai 2016 | 50 ans | 207 953.64 € | 0.55 % | 197 019.52 € |
| Prêt compl. | Mai 2017 | 40 ans | 35 321.26 € | 0.55 % | 33 733.16 € |

- Pour la construction des 2 logements situés impasse de l'Abbaye

Le remboursement du prêt relais est prévu dans les crédits du budget primitif 2021 suite aux versements des subventions en 2020 et 2021.

| | Dates | Durées | Montants | Taux | Capital Au 1 ^{er} janvier |
|-------------|-----------|--------|-----------|--------|---------------------------------------|
| Prêt 1 | Déc. 2019 | 15 ans | 213 000 € | 0.60 % | 202 798.79 € |
| Prêt Relais | Déc. 2019 | 3 ans | 207 000 € | 0.25 % | 207 000.00 € |

Pour la totalité des emprunts, la Commune rembourse en 2021 un capital d'amortissement de 25 508.96 € et des charges d'intérêt de 4 626.56 €.

Fait à Longuesse, le 23 avril 2021

Le Maire,
 Norbert LALLOYER



Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021



ID : 095-219503489-20210423-2021_BP-BF